

Préparer l'arrivée de bébé Enghien-les-Bains

Les partenaires



Maison de la Petite Enfance
Santé Bonheur
Crèche familiale

Protection Maternelle Infantile
5 place Mendès France
95160 Montmorency

Les Travailleurs sociaux de la CAF
01.30.73.69.68



Le suivi de la grossesse et des premiers mois:

- suivi de la grossesse (ville, P.M.I , hôpital)
- préparation à la naissance et à la parentalité
 - naissance
- suivi post natal: mère/bébé (et accompagnement du coparent)



Les congés liés à l'arrivée d'un enfant



Le Congé Maternité

Enfants à charge	Enfants à naître	Durée prénatale	Durée post-natale
0 ou 1	1	6 semaines	10 semaines
Au moins 2	1	8 semaines	18 semaines
0 ou plus	2 (jumeaux)	12 semaines	22 semaines
0 ou plus	3 (triplés)	24 semaines	18 semaines



Contactez la CPAM pour plus d'informations



Le Congé Paternité

Concerne toutes les personnes qui travaillent

Durée : 11 à 25 jours consécutifs (selon le nombre d'enfants nés),

Délai : après la naissance et avant les 4 mois de l'enfant.



Le Congé Parental d'Education

Vous êtes à votre domicile aux côtés de votre/vos enfants :

Ce congé permet au père ou/et à la mère de cesser ou de réduire son activité professionnelle

- ✓ La demande est à faire auprès de votre employeur
- ✓ Il est renouvelable jusqu'aux 3 ans de l'enfant

C'est un droit jusqu'au 3^{ème} anniversaire de votre enfant



Les prestations CAF à la naissance d'un enfant

Pour les enfants nés à compter du 1^{er} avril 2018 et sous conditions de ressources

- La prime naissance : 944,50 €
- L'allocation de base : 171,22 € à taux plein et 85,61 € à mi- taux



La prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE)

Vous travaillez partiellement et devez avoir validé 8 trimestres de cotisation vieillesse.

50% de temps de travail :
Allocation mensuelle de 256,77€

1^{er} enfant :
6 mois par parent dans la limite de la 1^{ère} année de l'enfant



50% et 80% de temps de travail :
Allocation mensuelle de 148,12 €

A partir du 2^{ème} enfant :
24 mois par parent dans la limite de la 3^{ème} année de l'enfant



Les missions de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I)

- Protection de l'enfance
- Assistants Maternels : suivi de l'agrément, accompagnement et conseils
- Consultations de prévention, de soutien et de conseils sur rendez-vous
- Pédiatrie, gynécologie, sage-femme, infirmière, puéricultrice, psychologue
- Conseillère conjugale et familiale, médecin, planning familial



L'Assistant Maternel agr e employ  par un particulier

Organis  par le Conseil D partemental, une formation de 120 h est obligatoire.
Un suivi est assur  par le service PMI.

Un agr ment obligatoire sera d livr  par le Pr sident du Conseil D partemental, sur crit res:

- ✓ S curit  et hygi ne du domicile
- ✓ Capacit s  ducatives et relationnelles
- ✓ Disponibilit 



Parents / Assistant Maternel :

Une relation de confiance

Les démarches :

- Une relation de confiance
- Une période d'adaptation, des échanges réguliers sont nécessaires pour apprendre à se connaître
- Vous êtes le parent employeur, vous devez établir un contrat de travail négocié. Le relais Petite enfance est là pour vous accompagner
- L'accueil de votre enfant au quotidien s'organise autour de temps forts



LE RELAIS PETITE ENFANCE

- Lieu d'informations pour les familles et les assistants maternels sur les démarches administratives, les droits et les obligations de chacun
- Lieu de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles pour les assistants maternels et les auxiliaires parentales
- Espace de jeux, de rencontres et de socialisation pour les enfants accueillis



L'AUXILIAIRE PARENTALE AU DOMICILE DES PARENTS OU EMPLOYE A DOMICILE (Possibilité de garde partagée)

- Votre enfant reste à votre domicile ou au domicile de la famille « co-partagée »
- Vous devenez employeur et devez établir un contrat de travail
- Votre enfant, accompagné par l'auxiliaire parentale peut participer aux accueils jeux proposés par le Relais Petite Enfance



Les prestations CAF : Le Complètement Mode de Garde

Vous avez recours à un assistant maternel agréé, une auxiliaire parentale

ASSISTANT MATERNEL AGREE

Un droit par enfant gardé

177,35€
à 468,82€



100%
par la CAF

AUXILIAIRE PARENTALE

Un droit par famille

177,35€
à 468,82€



50% par la
CAF le reste
à votre
charge

Les modes d'accueil de la ville :

En 2019, 77% de réponses favorables

- Assistants maternels agréés auxiliaires parentales par le particulier : 20
- Crèche familiale : 20 places
- Crèche collective : 158 places
- Crèche « La Santé, c'est le Bonheur » : 4 places



La crèche familiale

- 5 assistantes maternelles
- Accueil du public et pôle administratif
- Coordinatrice Petite Enfance

3 rue Jean Monnet
95880 Enghien-les-Bains

La Crèche familiale

Equipe encadrante pluridisciplinaire
Educatrices de jeune enfant
Animatrice CAP petite enfance

Votre enfant est accueilli chez une des cinq assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental et employée par la ville d'Enghien-les-Bains.

- Participation à l'éveil aux livres à la médiathèque et découverte de l'environnement au parc Ste Jeanne
- Participation aux accueils jeux, baby gym dans les locaux du service petite enfance en matinée 1 fois par semaine
- Accueil au domicile de l'assistante maternelle, de 7h00 à 19h00, 4 à 5 jours par semaine

La Maison de la Petite Enfance



- Etablissement d'accueil collectif « Les petits chaperons rouges »
- Accueil du public et le pôle administratif

18 rue du Temple
95880 Enghien-les-Bains

Présentation de la Maison de la Petite Enfance



Les crèches accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 19 h en dehors des périodes de fermetures annuelles (2 semaines en août et 1 semaine en décembre)

Les journées s'organisent autour de temps forts tout en respectant le rythme de l'enfant :

- Jeux d'éveils et activités
- Contes de la médiathèque

Le tarif est fixé par la CNAF selon les ressources et la composition familiale

18 rue du Temple
95880 Enghien-les-Bains

L'établissement d'accueil collectif

- Une équipe encadrante : Infirmière, auxiliaire de puériculture et éducatrice de jeunes enfants.
- Les enfants sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire.
- Agent d'accueil et personnel d'intendance: restauration, entretien
- L'accueil des enfants s'organise aux petits chaperons rouges selon leur âge dans différents lieux de vie de 1 à 5 jours de 7h30 à 19h00.



Les établissements de la Petite Enfance :

Les modalités d'inscription

- Pour la pré-inscription à la crèche familiale et à la crèche Santé Bonheur, contacter le Service d'Accueil Familial au numéro suivant 01.39.64.68.73.
- Une confirmation d'inscription (par téléphone ou par mail) tous les 2 mois puis à la naissance de votre enfant vous sera demandée.
- Une commission d'attribution des places a lieu au cours du 1^{er} semestre de l'année, en présence de l'élue à la petite enfance et des professionnels des structures de la petite enfance de la ville d'Enghien-les-Bains.
- La réponse d'attribution de place est communiquée aux parents par courrier ou par téléphone.

Les critères d'attribution des places

- Chaque année, environ 80 places sont attribuées lors de la commission.

Conformément aux dispositifs CAF :

- Places attribuées aux enfants présentant un handicap
- Résider en priorité sur la commune d'Enghien-les-Bains
- Les situations familiales particulières (accueil d'urgence, enfant atteint de maladie chronique)
- La date de pré-inscription de la famille
- L'âge de l'enfant et les besoins des familles en fonction des places disponibles

La prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE)

Vous arrêtez totalement votre activité professionnelle et devez avoir validé 8 trimestres de cotisation vieillesse.



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

1^{er} enfant :
6 mois par parent
dans les 12 premiers
de mois de l'enfant
397,21 €

A partir du 2^{ème}
enfant :
24 mois par parent
dans la limite des
3 ans de l'enfant
397,21€



Site « mon-enfant.fr » de la CAF

The screenshot shows the homepage of mon-enfant.fr. At the top, there is a navigation bar with the site logo and the tagline "Vous accompagner dans votre vie de parent". Below this is a large banner image of two young children in a field. A horizontal menu below the banner contains the following items: "DEVENIR PARENTS", "ÉLEVER SON ENFANT", "ACCOMPAGNER SON ADOLESCENT", and "UN CHANGEMENT DANS LA FAMILLE". Below the menu is a section titled "SERVICES EN LIGNE" with three service cards:

- RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL**
Crèches, assistants maternels, accueil de loisirs, relais assistants maternels
- COÛTS ET AIDES**
Simuler le coût en crèche
Estimer la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- UNE QUESTION SUR LES MODES D'ACCUEIL ?**
Je fais une demande en ligne, un conseiller me contacte



RPE

Relais Petite Enfance

ENGHIEU-LES-BAINS |



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Un lieu d'échange au service
des parents et assistantes maternelles

C'est
un lieu pour les assistantes
maternelles et les employés à
domicile, qui a pour but de :

- valoriser leur métier,
- accompagner l'épanouisse-
ment de l'enfant avec un espace
de parole et d'échanges,
- offrir un espace d'information
pour les parents.

Quand ?
Accueils jeux les lundis,
jeudis et vendredis
après-midi, de 15h30 à
18h, les mercredis et
vendredis matin de
9h à 11h30.



01 34 12 32 41
ram@enghien95.fr

Service communautaire et de ville

Conseils gratuits, partage d'expériences. Infos sur les modes d'accueil...
le RAM est là pour vous

3 rue Jean Monnet
95880 Enghien-les-Bains



LAEP

Lieu Accueil Enfants Parents



LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Préparer sereinement
les premiers pas à l'école

Un temps privilégié de partage avec votre enfant

C'est
Un lieu dédié aux enfants âgés
de moins de 4 ans
accompagnés de leurs parents
ou grands-parents. Il permet de :

- jouer avec son enfant
- rencontrer d'autres parents
- préparer son enfant à l'école
maternelle.

L'accueil, gratuit, propose un
soutien à la parentalité, en toute
confidentialité. L'enfant reste
sous la responsabilité de l'adulte
qui l'accompagne.

Quand ?
Les lundis, mardis et jeudis
matin, de 9h à 11h30 et
les mardis après-midi
de 15h30 à 18h.
.....
Ouverture pendant
les vacances scolaires.

3 rue Jean Monnet
95880 Enghien-les-Bains



Toute l'équipe du service Petite Enfance d'Enghien-les-Bains, les professionnels de la CAF et les professionnels du Conseil Départemental vous remercient pour votre présence.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles pour vos futures démarches.

Merci de votre attention.

L'équipe du service petite enfance reste à votre écoute au 01.39.64.68.73

